

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00042
Numéro SIREN : 394 185 045
Nom ou dénomination : A.J.P.

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2017 sous le numéro de dépôt 5816

AJP

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 774.90 €

Siège social : Z.I. de Montplaisir

79220 CHAMPDENIERS

394 185 045 RCS NIORT

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 DÉCEMBRE 2017

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 juillet 2017, s'élevant à 167 475.22 €, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à	-167 475.22 €
à due concurrence, sur le compte "Autres Réserves", s'élevant à	89 069.11 €
et de reporter purement et simplement le solde, soit.....	-78 406.11 €

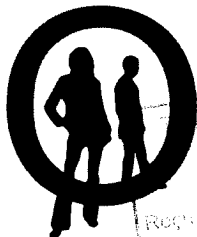
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance





A l'Ombre des Marques

Copie certifiée conforme aux
comptes approuvés par l'Assemblée
Générale du...17/12/2017.....
Le Gérant,

SARL AJP

ETATS FINANCIERS

Période du 01/08/2016 au 31/07/2017

ZI de Montplaisir

79220 CHAMPDENIERS

Activité : Vente de prêt à porter

Document établi par : DUO SOLUTIONS ENTREPRISES PARTHENAY

19 avenue Aristide Briand

79200 PARTHENAY

 **DUO
SOLUTIONS**
TALENTS MULTIPLES. CONSEILS UNIQUES.

Tél. 05-49-64-04-39

Fax. 05-49-95-28-19

www.duo-solutions.fr

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2017	Net 31/07/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 400	9 400		653
Fonds commercial (1)	205 316		205 316	205 316
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 251	73 640	39 611	44 345
Autres immobilisations corporelles	1 819 857	828 755	991 102	1 141 036
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 242		48 242	48 218
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 196 157	911 795	1 284 362	1 439 658
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 383		1 383	1 434
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 419 947		1 419 947	1 522 764
Avances et acomptes versés sur commandes	13 464		13 464	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	97		97	97
Autres créances	310 726		310 726	115 715
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 947		2 947	2 913
Disponibilités	49 483		49 483	22 074
Charges constatées d'avance (3)	36 033		36 033	39 024
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 834 079		1 834 079	1 704 021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 030 236	911 795	3 118 441	3 143 680
(1) Dont droit au bail			205 316	205 316
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

31/07/2017

31/07/2016

CAPITAUX PROPRES

Capital	7 775	7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	777	777
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	89 069	206 600
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-167 475	-117 531
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-69 854	97 622

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	950 479	1 187 805
Emprunts et dettes financières diverses (3)	143	143
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 628	428
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 913 046	1 566 701
Dettes fiscales et sociales	322 786	290 981
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	213	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 188 294	3 046 058
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 118 441	3 143 680

(1) Dont à plus d'un an (a)	670 148	849 467
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 516 519	2 196 164
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	100 050	162 144
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/07/2017	31/07/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	4 904 381	4 698 300
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		3 230
Chiffre d'affaires net	4 904 381	4 701 530
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>3 664</i>	<i>3 174</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	45 525	26 441
Autres produits	314	72
Total I	4 950 220	4 728 947
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	2 780 769	2 913 386
Variations de stock	102 818	-190 032
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 309	6 126
Variations de stock	51	1 735
Autres achats et charges externes (a)	973 462	919 432
Impôts, taxes et versements assimilés	111 854	107 461
Salaires et traitements	794 499	778 982
Charges sociales	135 977	126 640
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	178 860	157 336
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 738	2 574
Total II	5 185 413	5 229 639
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-144 118	-95 595
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	35	31
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	35	31
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	22 988	24 752
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	22 988	24 752
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-22 953	-24 721
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-167 071	-120 317

Compte de résultat (suite)

	31/07/2017	31/07/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	253	2 786
Sur opérations en capital		38
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	253	2 824
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1	
Sur opérations en capital	656	38
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	657	76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-404	2 786
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+II+IV+V+VII)	9 650 500	9 730 000
Total des charges (III+VI+VIII+IX+X)	9 817 905	9 947 223
BENEFICE OU PERTE	-167 475	-117 531

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AJP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2017, dont le total est de 3 118 441 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 167 475 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2016 au 31/07/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 50 942 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

A compter du 1er août 2010, la société est régit par l'application des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI.

Des prestations d'assistance administrative (gestion des achats, commerciale, de trésorerie, des déclarations fiscales et gestion du personnel) et des prestations d'assistance en matière de soutien logistique des équipes de ventes ont été facturées pour un montant de 254 039.36 euros HT entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de refacturation signée entre les parties en date du 02/01/2011 et son dernier avenant du 15 Octobre 2016 et du 1er mars 2017

Aucun mouvement de trésorerie n'a été effectué sur l'exercice entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de trésorerie signée entre les parties en date du 1er août 2008 et son avenant du 1er août 2009.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	205 316			205 316
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	214 716			214 716
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 666	1 262	677	113 251
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 785 296	21 807	12 106	1 794 997
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 757	1 268	1 164	24 860
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 922 719	24 336	13 948	1 933 108
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	91			91
- Prêts et autres immobilisations financières	48 218	24		48 242
Immobilisations financières	48 308	24		48 333
ACTIF IMMOBILISE	2 185 744	24 361	13 948	2 196 157

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Au 31/07/2017
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 747	653		9 400
Immobilisations incorporelles	8 747	653		9 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	68 322	5 854	536	73 640
- Installations générales, agencements aménagements divers	654 797	168 802	11 450	812 149
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 220	3 550	1 164	16 607
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	737 339	178 206	13 150	902 395
ACTIF IMMOBILISE	746 085	178 860	13 150	911 795

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 395 098 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	48 242		48 242
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	97	97	
Autres	310 726	310 726	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	36 033	36 033	
Total	395 098	346 856	48 242
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	225 890
Charges sociales - produits à recev	6 925
Etat - produits à recevoir	31 027
Total	263 842

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 774,90 Euro décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 186 667 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant 2017	Montant 2016	Montant 2015	Montant 2014
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	100 050	100 050		
- à plus de 1 an à l'origine	850 429	180 281	649 872	20 276
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 913 046	1 913 046		
Dettes fiscales et sociales	322 786	322 786		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	356	356		
Produits constatés d'avance				
Total	3 186 667	2 516 519	649 872	20 276
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	175 028			
(**) Dont envers les associés	143			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 143 Euro.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garantie	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers	849 467	849 467	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	849 467	849 467	

Charges à payer

Fournisseurs - fact. non parvenues	211 956
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	962
Banque - Intérêts courus à payer	50
Dettes provis. pr congés à payer	47 563
Charges sociales s/congés à payer	11 141
Etat - autres charges à payer	37 190
Total	308 861

Autres informations

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	36 033		
Total	36 033		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 000 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation			
791001 - Remboursement HT		1 428	
791003 - transfert de charegs salariales		23 225	
791004 - Remboursement assurance		671	
791005 - REMBST MUTUALITE		5 591	
791006 - remboursement fondecif		4 582	
791500 - Transferts non affectables		10 027	
		45 523	
Total		45 523	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/2010, la société SARL AJP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL HOLDARFI.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'intégration fiscale, il est fait application de la deuxième conception.

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérés comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe non liées (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont également conservées chez la société mère et sont également constatés en produits ou en charges.

 Notes sur le compte de résultat

Déficits reportables

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		219 168
(B) - Déficits imputés		
(C) - Déficits reportables (A-B)		219 168
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		218 525
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)		437 692



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 7 450 Euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

L'entreprise a obtenu le préfinancement d'une partie du CICE de l'année 2016 pour un montant de 46 233 Euro.

Ce préfinancement vient diminuer le montant du CICE à imputer sur l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

401000 AJP au 310717

AJP
BILAN 31/07/17

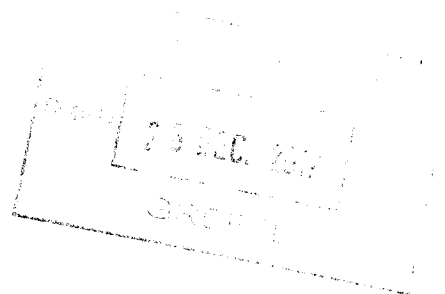
DELAI DE PAIEMENT

FOURNISSEURS	Solde total fournisseurs	Total non échu	Total échu	Dont échu <=30 jours	Dont échu 30j <=>=60j	Dont échu > 60 jours
Nombre de factures	50	41	9	1	2	6
Montant total HT des factures	1 417 575	188 921	1 228 653	433 252	552 912	242 490
Montant total HT des achats	3 763 078					
% par rapport aux achats	37,7%	5,0%	32,7%	11,5%	14,7%	6,4%

CLIENTS	Solde total clients	Total non échu	Total échu	Dont échu <=30 jours	Dont échu 30j <=>=60j	Dont échu > 60 jours
Nombre de factures	0					
Montant total HT des factures	0					
Montant total HT des ventes	4 904 381					
% par rapport aux ventes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



Européenne Expertise



SARL AJP

ZONE INDUSTRIELLE MONTPLAISIR

79220 CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 19 décembre 2017

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017

Jacques DURET

Inscrit au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris

Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

11, rue Saint Augustin - 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14. Fax : 01 42 61 54 90 - N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr - Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

Aux Associés,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AJP relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Jacques DURET

Inscrit au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

11, rue Saint Augustin - 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14. Fax : 01 42 61 54 90 - N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr - Site Internet : www.europeennexpertise.com



Européenne Expertise

« A compter du 1er août 2010, la société est régit par l'application des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI.

Des prestations d'assistance administratives (gestion des achats, commerciale, de trésorerie, des déclarations fiscales et gestion du personnel) et des prestations d'assistance en matière de soutien logistique des équipes de ventes ont été facturées pour un montant de 254 039.36 euros HT entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de refacturation signée entre les parties en date du 02/01/2011 et son dernier avenant du 15 Octobre 2016 et du 1er mars 2017.

Aucun mouvement de trésorerie n'a été effectué sur l'exercice entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de trésorerie signée entre les parties en date du 1er août 2008 et son avenant du 1er août 2009.

Du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 223-42 du code de commerce, de statuer sur la continuité de la société lors d'une assemblée extraordinaire. »

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la société SARL AJP, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur

Jacques DURET

Inscrit au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris

Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

11, rue Saint Augustin – 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14. Fax : 01 42 61 54 90 - N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr - Site Internet : www.europecnnexpertise.com



Européenne Expertise

concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant, Monsieur Alain ARFI.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Jacques DURET

Inscrit au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

11, rue Saint Augustin – 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14. Fax : 01 42 61 54 90 - N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr - Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à PARIS
Le 30 novembre 2017,

EUROPÉENNE EXPERTISE BOURSE

Jacques DURET

Commissaire aux Comptes

Jacques DURET

Inscrit au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris

Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

11, rue Saint Augustin – 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14. Fax : 01 42 61 54 90 - N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr - Site Internet : www.europeennexpertise.com